

Résumé du Conseil Municipal

Du 29 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à vingt et une heure, Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, M. SFILIGOÏ Alain, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, M. CABANE Bernard, Mme GAY Annette, M. HEGO Philippe.

Procuration de Mme SAVIN à M. LEOMANT

Procuration de M. GALLINE à M. CASSIN

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance et des observations émises par M. CABANE sur le fait que certains votes sur la composition des commissions ont été assimilés à des votes « nuls alors qu'il s'agissait de votes « contres ».

M. le Maire rend compte de la décision prise n° 01/2014 portant sur la résiliation du marché de travaux, en procédure adaptée, relatif à la réhabilitation du bâtiment « Forêt Magique », aménagement d'une salle de lotos.

01.2.04.14 – Affectation des résultats de l'exercice 2013 : budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2013 du budget principal selon le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)
+ 198 822.96 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe
+ (excédent) ou – (déficit)

+ 814 054.61 €

C Résultat à affecter :

+ 1 012 877.57 € = A + B

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	- 203 908.56 € D
001 (besoin de financement)	203 908.56 €
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	429 425.00 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	90 665.00 €
Solde des R.A.R.	- 338 760.00 €
Excédent de financement	€
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	542 668.56 €
Besoin de financement	Report en fonctionnement R002 :
+ 470 209.01 € Report en investissement ligne D001	-
203 908.56 €	

02.2.04.14 – Affectation des résultats de l'exercice 2013 : budget Assainissement Collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2013 du budget principal selon le tableau ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat d'Exploitation	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
	Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)
	+ 28 355.60 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe	
+ (excédent) ou – (déficit)	+ 92 404.73 €
C Résultat à affecter :	+ 120 760.33 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	+ 225 062.45 €
D 001 (besoin de financement)	NEANT
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	
Solde des R.A.R.	
Excédent de financement	+ 225 062.45 €
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	NEANT
	0
	0

Report en exploitation R002 : + 120 760.33 € Report en investissement ligne R001 + 225 062.45 €

03.2.04.14 – Affectation des résultats de l'exercice 2013 : budget Base de Loisirs Fluviale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2013 du budget principal selon le tableau ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat d'exploitation	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 4 812.10 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 4 661.05 €
C Résultat à affecter :	- 9 473.15 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	+ 58 753.28 €
D 001 (besoin de financement)	0 €
Solde des Restes à Réaliser	
Excédent de financement	+ 58 753.28 €

Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	0.00 €	Report en exploitation
D002 : - 9 473.15 €	Report en investissement ligne R001 :	+ 58 753.28 €

04.2.04.14 – Affectation des résultats de l'exercice 2013 : budget Lotissement des Pruniers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2013 du budget principal selon le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe	
+ (excédent) ou – (déficit)	- 16 927.20 € C
Résultat à affecter :	- 16 927.20 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	- 300 812.27 €
D 001 (besoin de financement)	300 812.27 €
Solde des Restes à Réaliser	
Excédent de financement	
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	0 €

Report en fonctionnement D 002 : - 16 927.20 € Report en investissement ligne D001 : - 300 812.27 €

05.2.04.14 – Vote des taux d'imposition 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas AUGMENTER les taux d'imposition en 2014

DE RECONDUIRE ET DE FIXER comme suit les taux d'imposition pour l'année 2014 :

<input type="checkbox"/> TAXE D'HABITATION	8.44 % <input type="checkbox"/>
FONCIER BATI	18.78 % <input type="checkbox"/>
FONCIER NON BATI	63.79 %

06.2.04.14 – Vote des budgets primitifs 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,
VOTE les budgets primitifs de l'exercice 2014, par chapitre, pour le budget principal et les budgets annexes, qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal

Fonctionnement2 127 177 €
 Investissement.....1 285 061 €

Budget Assainissement

Fonctionnement 204 574 €
 Investissement..... 278 585 €

Budget Base de Loisirs Fluviale

Fonctionnement49 736 €
 Investissement.....87 940 €

Budget Lotissement des Pruniers

Fonctionnement1 022 741 €
 Investissement..... 872 626 €

07.2.04.14 – Vote des subventions 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,
VOTE les subventions attribuées aux associations et imputées à l'article 6574 qui se présentent comme suit :

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION
A.C.C.A. CLAIRAC (Ass)	400.00
ASS. A.D.O.T	100.00
ASS. A.N.A.C.R.	100.00
ASS. A.R.A.C.	100.00
ASS. A.S.S.A.D CLAIRAC	1 000.00
ASS MENAGEMENT VALLEE DU LOT	130.00
ASS. AMICALE DES ARTISTES CLAIRACAIS	200.00
ASS. AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	100.00
ASS. AMICALE LAÏQUE DE CLAIRAC	800.00
ASS. AMITIE CLAIRACAISE	130.00
ASS. ANCIENS MARINS	100.00

ASS. ANIMATION CLAIRACAISE	300.00
ASS. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	500.00
ASS. Des PARENTS D'ELEVES	150.00
ASS D z'Arts	3 000.00
ASS. AVIRON CLAIRACAIS	640.00
ASSO BASKET CLUB CLAIRACAIS	500.00
ASS. CHANT ET MUSIQUE	500.00
ASS. CLAIRAC XIII	960.00
ASS. COUP DE CŒUR AUTISME	50.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 000.00
CROIX ROUGE	200.00
ASS. DYNAMIC ACTION	200.00
ASS. ECOLE DE MUSIQUE	9 000.00
ASS. F.N.A.C.A.	100.00
SECTION LOCALE ACCIDENTES DU TRAVAIL FNATH	40.00
ASSO. FOOT-BALL CLUB CLAIRACAIS	1 470.00
JUDO-CLUB CLAIRACAIS	500.00
LA PERCHE CLAIRACAISE	200.00
MISSION LOCALE MOYENNE GARONNE	300.00
ASS. PETANQUE GAMBETTA	200.00
PREVENTION ROUTIERE	100.00
RESTAURANTS DU COEUR	360,00
ASS RAQUETTE CLAIRACAISE	500.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200.00
SEPANLOG – L'ESSOR	150.00
SOS SURENDETTEMENT	200.00
TENNIS CLUB CLAIRAC	400.00
AMICALE LAIQUE DE TONNEINS	28 000
TOTAL	52 880

VOTE une subvention exceptionnelle à l'Animation Clairacaise, pour l'organisation de la fête des battages le 3 août 2014 d'un montant de 1 000 €.

VOTE une subvention exceptionnelle à l'association « Les Chevrons du Val de Garonne » pour l'organisation de leur 4ème rencontre de 2 CV le week-end de l'Ascension d'un montant de

700,00 €.

08.2.04.14 – Demande de subvention pour le 25^{ème} salon international de peinture.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, SOLLICITE du Conseil Général de Lot-et-Garonne la subvention la plus élevée possible, ou au moins égale à 3 500 € pour l'organisation du 25^{ème} salon de peinture 2014.

09.2.04.14 – Convention relative à la mise à disposition du service de restauration entre la commune de Clairac et Val de Garonne Agglomération pour la crèche de Clairac.

Val de Garonne a sollicité la commune pour la confection des repas (déjeuner et goûter) des enfants accueillis. Les menus seront élaborés avec l'aide de la directrice de la crèche par le personnel communal qui assurera la confection et la livraison des repas.

Il est proposé d'établir une convention avec Val de Garonne fixant un prix forfaitaire prenant l'ensemble des dépenses afférentes à la réalisation et au service des repas :

- repas bébé sans goûter : 3.50 €
- Repas pour moyen/grand sans goûter : 4 €
- le goûter : 0.50 €
- frais de livraison : 7 €/jour. Il sera majoré chaque

année de 2 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise en œuvre de ce service avec Val de Garonne Agglomération.

10.2.04.14 – Evaluation des risques professionnels : Convention avec le C.D.G. 47.

La prévention des risques professionnels faisant partie des obligations légales des employeurs du secteur public, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL soutient les actions entreprises dans ce domaine.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de Lot et Garonne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels avec le CDG 47 ;

DEMANDE une subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de prévention de la CNRACL.

11.2.04.14 – Adhésion à la mission Conseil 47 du C.D.G. 47.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique de 1^{er} niveau aux collectivités et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 898.00 Euros pour 2014. Plusieurs abonnements à des revues périodiques ont été résiliés pour permettre cet assujettissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADHERE au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 » pour un montant de 898.00 €. pour 2014.

12.2.04.14 – Convention pour participation aux travaux de desserte en eau potable du Lotissement des Pruniers – 2^{ème} tranche.

Dans le cadre des travaux de viabilisation du Lotissement des Pruniers, le Syndicat des Eaux de Clairac-Castelmoron s'est engagé, par délibération du 16 mars 2010, à prendre en charge la fourniture et la pose des canalisations principales.

Il reste à la charge de la commune :

- L'ouverture et la fermeture des tranchées
- Les branchements complets
- La fourniture et la pose des canalisations principales et accessoires

Le coût réel de la participation, pour la 2^{ème} tranche, s'élève à 870.80 € HT pour le Syndicat des Eaux de Clairac-Castelmoron et 2 108,55 € HT pour la Commune de Clairac.

La mise en œuvre de cette décision nécessite la signature d'une convention avec le Syndicat des Eaux de Clairac-Castelmoron.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention fixant cette participation financière.

13.2.04.14 – Avenant n° 2 au marché de travaux du lotissement des Pruniers 2^{ème} tranche.

Les travaux de la tranche 2 du lotissement s'achèvent et afin de finaliser l'opération, il convient de procéder aux réajustements financiers définitifs du marché par le biais d'un avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du nouveau montant de marché de travaux pour le lotissement des Pruniers 2^{ème} tranche s'élevant à 233 930,81 € TTC.

ACCEPTE l'avenant n° 2 du marché de travaux passé avec EUROVIA pour un montant total de 13 000,68 € TTC.

PRECISE que les travaux du pluvial sur la route de la Glacière, seront pris en charge par le budget principal pour un montant de 16 737.36 € TTC.

14.2.04.14 – Création d'emplois contractuels.

M. le Maire indique que ces recrutements portent sur :

- Art. 3-2°: des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Chaque contrat ne peut dépasser 6 mois sur une période maximum de 12 mois. En raison des activités estivales, ouverture de la plage, et des congés annuels des agents permanents, il y a lieu de créer deux emplois saisonniers.

Le niveau de rémunération sera calculé en fonction de la grille indiciaire concernée par le grade de la filière du poste à pourvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'art. 3 al. 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 :

1°) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (1 poste en juillet – 1 poste en août)

2°) pour assurer la surveillance de la baignade (BNSSA – 1 emploi à temps non complet) (ce recrutement portera sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014).

3°) pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

15.2.04.14 – Big Jump 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de participer à l'édition 2014 du « Big Jump », journée européenne de la baignade naturelle le dimanche 13 juillet 2014, où, à 15 h, tous les participants se jettent à l'eau en même temps.

16.2.04.14 – Mise à disposition temporaire de la Base de Loisirs Fluviale.

La procédure de Délégation de Service Public, pour la gestion de la Base de Loisirs Fluviale, ayant été déclarée infructueuse par délibération en date du 23 avril 2013, et n'ayant pas été renouvelée depuis,

Monsieur le Maire propose donc:

- 1°) de mettre à disposition temporaire la Base de Loisirs Fluviale, Bar-Restaurant et Camping, pour la période du 22 juin au 31 décembre 2014.
- 2°) de relancer au plus vite la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Base de Loisirs Fluviale.

Une convention d'occupation précaire sera établie pour la période exacte définie avec Mme Martine THOMAS, avec mise à disposition des infrastructures de la Base de Loisirs Fluviale (Bar-Restaurant-camping 2**).

La commune de Clairac percevra de l'exploitant :

- une redevance de 1 800 € pour les 3 premiers mois, - une redevance de 1 500 € pour les 3 mois suivants.
- le remboursement des dépenses d'eau, d'électricité, de gaz et de téléphone, afférentes à la période considérée.

Le preneur s'engage également à contracter une assurance contre l'incendie, tous dommages et risques locatifs (etc...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, MET à disposition temporaire la Base de Loisirs Fluviale, bar-restaurant et camping pour la période du 22 juin 2014 au 31 décembre 2014 aux conditions ci-dessus définies.

17.2.04.14 – Questions diverses : Constitution de la liste communale des Impôts Directs Locaux.

Suite aux renouvellements des instances communales, il convient de procéder au renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs.

Une liste de 16 personnes titulaires et 16 personnes suppléantes, plus 2 de chaque domiciliés hors commune est présentée par M. le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE comme membres titulaires :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M. Michel PERAT | - M. Francis SERRES |
| <input type="checkbox"/> M. Alain ZANARDO | - M. Paul JOUANNE |
| <input type="checkbox"/> Mme Sylvette GIRAUDEAU | - M. Michel CORRADINI |
| <input type="checkbox"/> M. Alain MAZAT | - M. Gérard DELCOUSTAL |
| <input type="checkbox"/> M. Henri DUFFIET | - M. Thierry BERNEGE |
| <input type="checkbox"/> M. Dominique BERTOÏA –bois- | - M. Daniel MEKATEL |
| • M. Jean-Pierre DALCHE | - M. Philippe MAURIG –bois- } hors |
| • Mme Gisèle CALDO | - Mme Chantal SELLA } commune |

DESIGNE comme membres suppléants :

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| • M. Dimitri CASSIN | - M. Christian COUTENCEAU |
| • M. Jean COMBAZ | - M. Djibril DEMBELE |
| • M. Philippe MOREAU | - M. Eric BALDAZZINI |
| • M. Pierre LAUD | - M. Alain BOURDOS |
| • Mme Reine LORENZON | - M. Jean-Claude MARCI |
| • M. Laurent BOUSSIERES- | - M. Thierry VRIGNAUD |
| • Mme Anne-Marie DURANTHON | - Mme Christel VAN DE HEL- } hors |
| • M. Gérard MARADENE | - Mme Frédérique SAURIAC } commune |
